

Le Conseil municipal

Les attributions du conseil municipal sont très larges depuis la loi de 1884 qui le charge de régler "par ses délibérations les affaires de la commune". Les séances sont ouvertes au public sauf si l'assemblée décide le huis clos ou si le maire exerce son pouvoir de "police des séances", notamment en cas d'agitation, et restreint l'accès du public aux débats.

Les prochains Conseils municipaux se tiendront :

Lundi 20 novembre 2023 à 18h30
Lundi 18 décembre 2023 à 18h30
Lundi 19 février 2024 à 18h30
Mardi 2 avril 2024 à 18h30
Lundi 13 mai 2024 à 18h30
Lundi 24 juin 2024 à 18h30

Le conseil municipal siège 7 fois par an : les dates sont annoncées dans la presse quotidienne régionale. Les séances sont ouvertes au public, sauf exception si l'assemblée décide le huis clos ou si le Maire exerce son pouvoir de police des séances (notamment en cas d'agitation) et restreint l'accès du public aux débats. Le conseil municipal se tient dans la salle du même nom, située au 1^{er} étage de l'hôtel de ville.

LES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

Les Conseils municipaux de 2023

Les Conseils municipaux de 2022

Les Conseils municipaux de 2021

CHÂTEAUX MÉTROPOLE

Hôtel de ville
CS 80509
36012 Châteauroux Cedex
Ouverture du lundi au vendredi, de 9h à 17h.